

## Parcs, tourisme et développement durable

André Barabé

Volume 14, Number 1, Spring 1995

Les parcs : des réseaux en mutation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1077048ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1077048ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

### ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Barabé, A. (1995). Parcs, tourisme et développement durable. *Téoros*, 14(1), 8–12. <https://doi.org/10.7202/1077048ar>

## Parcs, tourisme et développement durable

André Barabé\*

Les parcs nationaux et provinciaux comptent parmi le patrimoine collectif naturel placé sous la tutelle de l'État. La gestion de ce bien collectif ne va pas sans problème et exige de concilier deux objectifs dualistes. D'une part, les parcs doivent être entretenus et protégés de façon à être transmis intacts aux générations futures. Cette obligation morale et légale traduit bien la conviction qu'il s'agit d'un héritage que nous devons léguer à nos enfants. D'autre part, les parcs exercent une forte attraction sur les populations urbaines contemporaines. Les parcs sont perçus comme un gisement naturel exceptionnel qui suscite de fortes demandes pour la récréation et le tourisme. Voilà le paradoxe et le défi associés à la conservation et à la mise en valeur des parcs dans une perspective de développement durable.

L'objet de l'article est de comprendre les principales tendances et enjeux qui affectent l'évolution des parcs et du tourisme de nature qui y est associé. Cet exercice de synthèse devrait également permettre de mieux situer la mission des parcs, en tant qu'aires protégées, au sein de la Stratégie mondiale de la conservation pour le développement durable.

### Accessibilité : du tourisme de masse à l'écotourisme

#### Du tourisme de masse au loisir de proximité

Dédiés à la population pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance, les parcs sont rapidement devenus des sites d'attraction touristique. Les villages hôteliers, développés à l'intérieur des limites des parcs nationaux de Banff et de Jasper, témoignent du caractère favorable des premières politiques de gestion à l'égard du tourisme. Après un peu plus de cent ans, on constate que le tourisme de masse menace l'intégrité écologique des «parcs naturels vedettes». Une enquête récente menée auprès de 70 sites naturels, classés sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO,

révèle que ces sites reçoivent plus de quarante millions de visiteurs par an (Sources: UNESCO, 1994). D'autre part, le parc «Great Smoky Mountains» reçoit 9 millions de visiteurs par an, tandis que le parc Yellowstone accueille annuellement 3 millions de visiteurs. Ces sites vedettes sont victimes de leur notoriété internationale. Tout en reconnaissant que le tourisme de masse représente un problème majeur, les responsables interrogés ne se plaignent pas de la fréquentation qui représente pour eux un apport financier essentiel.

La situation qui prévaut dans les réseaux canadiens et québécois s'avère fort différente. Les chiffres de fréquentation précédemment mentionnés ne sont en aucune façon comparables avec la réalité des parcs sur le territoire québécois. Le déferlement des hordes de touristes étrangers qui détruisent les ressources naturelles de nos parcs tient plus de la fiction que de la réalité. En 1993, un peu plus de 14 000 000 de visiteurs ont fréquenté l'entier du réseau des parcs nationaux canadiens. De ce nombre, 442 091 visiteurs ont été enregistrés dans les trois parcs nationaux terrestres situés au Québec: parc de la Mauricie (247 329 visites), Forillon (169 412 visites), Archipel-de-Mingan (25 350 visites) (Parcs Canada, Rapport Statistique 1993). Pour leur part, les 17 parcs du réseau québécois ont reçu quelque 2 655 680 visites entre le mois d'avril et le mois d'octobre 1994. La moyenne de fréquentation par parc se chiffre à 156 217 visites. Cette moyenne ne rend toutefois pas compte des situations extrêmes: Mont-Tremblant (547 533), Mont-Mégantic (3047) (Fréquentation mensuelle dans le réseau des parcs, DPAP, 1994).

Ces chiffres de fréquentation montrent que les parcs situés sur le territoire québécois ne s'inscrivent pas dans la logique du tourisme de masse affectant les parcs nationaux des États-Unis et de l'Europe (Richez, 1992). La réalité québécoise de la fréquentation des parcs tient davantage à la promotion du récréo-tourisme. Les premiers enjeux sociaux de la politique du loisir a porté sur l'accessibilité aux lieux de

plein air et aux parcs (Livre Blanc sur le loisir au Québec, 1979). Cette perspective nous permet de bien saisir la raison de l'existence de deux catégories de parcs dans le réseau québécois: les parcs de récréation et les parcs de conservation.

L'accessibilité aux activités de plein air étant un critère majeur pour la localisation des parcs de récréation, il n'est pas étonnant que ces parcs de cette catégorie soient situés dans la périphérie de la grande agglomération montréalaise (sauf le parc Frontenac). Ces parcs recueillent 61 % des visites du réseau. Si on y ajoute la fréquentation du parc du Mont Saint-Bruno, classifié comme parc de conservation mais localisé dans le voisinage immédiat de Montréal, on constate que 7 parcs sur 17 cumulent 74 % des visites. De plus, ces visites se concentrent essentiellement en juillet et août, puis en septembre et juin. Ainsi, les parcs de récréation se caractérisent par un loisir de proximité. La fréquentation qui en émane se distingue par sa forte concentration dans l'espace et dans le temps. D'autre part, si l'on remarque une congestion des espaces les plus accessibles, on observe également que les autres parcs du réseau souffrent d'une sous-utilisation. Il s'agit généralement des parcs de conservation, qui dans la logique de «représentativité des régions naturelles», sont disséminés sur l'ensemble du territoire québécois et éloignés des concentrations urbaines.

#### Du récréo-tourisme à l'écotourisme

Les parcs de conservation sont créés pour assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel. Ils sont accessibles au public pour des fins d'éducation au milieu naturel (MLCP, La politique, 1982). Si l'enjeu premier des parcs de récréation était d'accroître l'accessibilité aux lieux de plein air, l'enjeu des parcs de conservation est d'offrir une expérience d'observation et d'étude au sein d'une nature sauvage de grande qualité. La priorité ne porte pas sur l'activité récréative et l'importance des infras-

\* Monsieur André Barabé est professeur au département des sciences du loisir à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

structures de services, mais bien sur la nature comme valeur intrinsèque.

Les chiffres de fréquentation, précédemment cités, indiquent que les parcs de conservation sont peu utilisés. De même, une étude récente portant sur le positionnement des parcs et des réserves fauniques du Québec montre que ces parcs sont méconnus du public (Laliberté et Lanctôt, Coopers et Lybrand, 1992). Pourtant, les parcs de conservation s'inscrivent dans un créneau national et international en pleine expansion: celui de l'écotourisme. Le tourisme écologique représente environ 5 % du marché touristique total. Toutefois, le créneau porteur de l'écotourisme croît de 20 % à 25 % par année (Blangy, 1993), alors que l'on prévoyait une croissance annuelle de 10 % à 15 % (Lindberg, 1991) au début de la décennie.

L'écotourisme représente une opportunité de positionnement intéressante pour les parcs de conservation. Il est considéré comme le tourisme idéal pour les parcs nationaux et les zones protégées (CCCE, 1991). Cette position du Conseil consultatif canadien de l'environnement s'appuie sur les caractéristiques actuelles du tourisme écologique. En premier lieu, l'écotourisme exige des environnements naturels de haute qualité. On recherche des aires protégées peu ou pas perturbées, présentant une grande diversité biologique et des aménagements légers. En second lieu, l'écotourisme accorde une grande attention au caractère éducatif des expériences vécues. On souhaite disposer d'une information bien conçue et d'une bonne qualité d'encadrement de la part de guides naturalistes pouvant faciliter l'exploration et la connaissance du milieu. En troisième lieu, cette forme alternative de tourisme est réputée être respectueuse et soucieuse de minimiser les impacts sur l'environnement et les communautés d'accueil. Enfin, l'écotourisme peut créer des retombées économiques intéressantes pour les collectivités locales vivant en périphérie des parcs. Le développement de l'écotourisme possède cependant sa contrepartie. Il est impératif pour les gestionnaires d'éviter de répéter la légende du cheval de Troie, en introduisant volontairement, au sein des milieux naturels les plus sensibles et les plus vulnérables les acteurs qui ouvrent la porte à la destruction du milieu même que l'on voulait protéger. En conséquence, il faut anticiper certaines mesures de contrôle et une limitation du nombre de personnes par

groupe pratiquant des activités écotouristiques dans les zones fragiles.

Quelques activités d'interprétation, présentement disponibles dans certains parcs de conservation du Québec, offrent un bon potentiel pour le développement d'expériences écotouristiques. Nous pensons particulièrement aux randonnées guidées pour l'observation du caribou dans le parc des Grands-Jardins et dans le parc de la Gaspésie; l'appel aux loups dans le parc de la Jacques-Cartier; l'observation des baleines dans le parc marin du Saguenay. Ces expériences peuvent servir de point d'appui pour la conception et la promotion d'un produit d'appel écotouristique servant de positionnement aux parcs de conservation. La mise en forfait de tels produits pourrait d'abord s'adresser au segment de marché du tourisme de nature interrégional et national. Également, quelques produits écotouristiques vedettes seraient susceptibles de retenir l'attention du segment de marché international du tourisme de nature, particulièrement sensible aux grands espaces sauvages et aux espèces fauniques fragiles ou menacées. Toutefois, une telle entreprise ne peut être menée à bien sans un partenariat et un partage des responsabilités entre l'État, l'industrie touristique et les collectivités locales.

### **Conservation : de l'isolation à l'intégration**

#### **Menaces internes et externes**

La façon de concevoir et de gérer la pérennité des ressources s'est considérablement modifiée au cours des cent dernières années. La stratégie de préservation du XIX<sup>e</sup> siècle consistait à créer de grands espaces que l'on voulait protéger contre l'exploitation commerciale des ressources naturelles. L'intention sous-jacente consistait à conserver intégralement les écosystèmes initiaux, en les plaçant en quelque sorte sous globe et isolés des influences extérieures (contrôle du braconnage, des prédateurs, des feux de forêts, des épidémies d'insectes). La stratégie de conservation du XX<sup>e</sup> siècle consiste davantage à vouloir préserver l'évolution naturelle des parcs plutôt que son aspect initial. En étant conscient que le milieu biophysique est une réalité en mutation, il ne s'agit plus ici d'en fixer l'évolution. D'une conception statique de la préservation, on passe à une conception dynamique. Cette évolution de la problématique du maintien de la pérennité

des ressources s'accompagne également de nouveaux défis.

Ces défis portent sur le contrôle des menaces internes et des menaces externes qui affectent la diversité des espèces et des ressources des parcs. Au cours des dernières décennies, la lutte aux menaces internes a surtout retenu l'attention des gestionnaires. Ces pressions intérieures viennent principalement des utilisateurs qui fréquentent ces territoires. Les impacts de l'utilisation récréative sur les ressources naturelles sont nombreux: impacts sur les sols et sur la végétation, dérangement de la faune, vandalisme sur les infrastructures. Dans cette perspective, les gestionnaires des parcs ont développé des stratégies et des moyens d'action efficaces pour contrôler la circulation des visiteurs et minimiser les impacts sur les ressources naturelles. À titre d'exemple, mentionnons l'élaboration de plans directeurs d'aménagement, de plans de conservation des ressources naturelles, de programmes d'évaluation environnementale et de processus de suivi des impacts, méthodologies d'évaluation des capacités de charge, etc.

Les nouveaux défis prennent davantage la forme de menaces extérieures exercées sur les écosystèmes et les processus naturels des parcs. Il s'agit de pressions reliées à l'utilisation des terres avoisinantes. Ainsi, les coupes forestières pratiquées dans les zones limitrophes des parcs sont susceptibles d'affecter la végétation et la faune à l'intérieur des parcs. Les menaces d'origines internationales, telles les pluies acides, affectent particulièrement certains parcs du Québec (par exemple, le parc national de la Mauricie). Quoiqu'il en soit, la prise en compte des menaces internes et externes s'avère nécessaire afin d'assurer l'intégrité écologique des parcs.

#### **Parcs et concept d'intégrité écologique**

Par le passé, la protection des ressources naturelles s'est effectuée sur une base micro-spatiale. Les interventions de nature ponctuelle ont été orientées d'une part, vers la réhabilitation des sites affectés par des dégradations antérieures et d'autre part, vers la réduction des impacts associés à l'implantation d'infrastructures et à la pratique d'activités récréatives. Les tendances actuelles en matière de gestion des ressources naturelles s'inspirent davantage d'une approche macro-spatiale. Fondés sur une approche écosystémique, les conceptions et les moyens mis en oeuvre pour assurer la

pérennité des ressources semblent se globaliser et se situer à l'échelle des écosystèmes. Ce changement d'approche se reflète bien dans l'adoption du concept d'intégrité écologique qui occupe la première place des principes-directeurs dans la gestion des parcs nationaux canadiens (Parcs Canada, 1994).

La création d'espaces naturels protégés a longtemps servi de caution morale pour justifier une exploitation intensive des ressources naturelles ailleurs sur le territoire et souvent même, en périphérie des parcs et réserves naturelles. En conséquence, il ne faut pas s'étonner que plusieurs parcs soient devenus des «îlots de protection» au milieu de vastes territoires humanisés. La notion d'intégrité écologique oblige à dépasser la vision des parcs comme étant des entités écologiquement autosuffisantes et indépendantes des territoires adjacents. Au contraire, les parcs font partie d'écosystèmes et de paysages culturels qui les englobent. De plus en plus, l'intégrité même des ressources naturelles des parcs dépendent des influences extérieures qui les menacent et sur lesquelles les parcs ne possèdent aucune juridiction. Ces influences externes peuvent relever de la gestion des terres (exploitation forestière, exploitation faunique, fragmentation d'habitats, modification des structures de populations, dérangement de la faune) ou de perturbations naturelles (régime hydrique, feu naturel, épidémie d'insectes) qui ont des répercussions sur les espèces, les communautés et les écosystèmes des parcs (Foisy, 1994). Le développement d'ententes de coopération avec les gestionnaires des terres avoisinantes apparaît prioritaire pour l'avenir.

Quelles seront les conséquences de la valorisation du concept d'intégrité écologique sur l'accessibilité et l'accueil touristique des parcs? D'une part, cette approche ouvre de belles perspectives de partenariat avec les gestionnaires des terres adjacentes et avec les intervenants touristiques. D'autre part, il n'est pas abusif d'anticiper une remise en question de certaines activités (droits de pêche sur certains lacs, etc.) et de certains services (hébergement, etc.) à l'intérieur des parcs, ainsi que l'intensification de certaines mesures de régulation. L'objectif de conserver l'intégrité écologique des parcs, au moment où la demande pour le tourisme de nature est en pleine expansion, repré-

sente un défi de taille pour les gestionnaires de parc.

### **Parcs et développement durable**

Le concept de développement durable peut être circonscrit à partir de quelques caractéristiques centrales. En premier lieu, on rappelle que la croissance et le développement ont pour but primordial la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines. En second lieu, on précise que la compatibilité entre développement et environnement est conditionnelle au maintien de la pérennité des ressources vivantes et au respect de la capacité de charge des écosystèmes. En troisième lieu, on insiste sur l'importance du souci d'équité dans l'utilisation des ressources naturelles entre les générations actuelles et les générations futures. En quatrième lieu, on constate que la philosophie du développement durable fait appel à une nouvelle orientation de notre pensée et implique des changements de valeurs, d'attitudes et de comportements. Sur la base de ces principes-clés, nous tenterons maintenant de résumer la contribution et les défis attribués aux parcs en lien avec la stratégie du développement durable.

### **Pérennité des ressources naturelles vivantes**

En premier lieu, force est de reconnaître la contribution exceptionnelle des parcs au maintien de la pérennité des ressources naturelles. Les parcs ont joué un rôle précurseur en sélectionnant et protégeant des échantillons représentatifs d'écosystèmes régionaux terrestres et marins. Dans les limites de leur mandat, les parcs contribuent directement à la sauvegarde de la diversité biologique des écosystèmes, des espèces et de leurs habitats sur leur territoire de référence. La protection d'espèces menacées ou vulnérables est un autre motif qui a servi de justification à la création de parcs (bison, caribou, béluga, etc.). La préservation du patrimoine génétique est un rôle que les parcs de conservation pourraient davantage assumer à long terme. Cette orientation s'inscrit très bien dans les tendances internationales actuelles et constitue une réponse concrète aux obligations du Canada et du Québec, signataires de la Convention internationale sur la diversité biologique proposée par les Nations Unis en 1992.

Les acquis actuels sont impressionnants mais encore insuffisants. Les superficies protégées, les fréquentations actuelles et

les infrastructures développées représentent d'excellents points. Les pratiques de gestion visant à limiter les impacts des visiteurs sur les ressources naturelles sont bien documentées et font l'objet d'interventions efficaces sur le terrain. Par contre, la confection de plans de conservation, visant l'étude systématique des écosystèmes et de leur évolution naturelle dans un contexte régional, sont encore peu développés. Le défi de l'intégrité écologique, incluant la maîtrise des menaces internes et externes, risque d'occuper la première place dans l'avenir en ce qui a trait à la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, il apparaît primordial de compléter les immobilisations en latence et d'achever les réseaux de parcs nationaux et provinciaux sur la base de la représentativité des régions naturelles biogéographiques. Il faut tendre vers l'objectif de 12 % de terres protégées, proposé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) et endossé par le Canada (1990). Bien que pionniers en matière de conservation, les parcs doivent maintenant composer avec d'autres types d'aires protégées et s'intégrer dans la Stratégie mondiale de conservation et de développement durable (UICN, PNUE, WWF, 1980; CMED, 1987; Sommet de la Terre, 1992). Dans le contexte des enjeux planétaires, la mosaïque internationale des parcs est susceptible de jouer un rôle majeur dans l'analyse macro-écologique reliée au maintien des processus écologiques essentiels et des cycles biosphériques.

### **Équité sociale et accessibilité**

Le développement durable implique un souci d'équité sociale entre les générations (CMED, 1989). Ce principe fondamental met l'accent sur l'accessibilité et un partage équitable des coûts et des bénéfices de l'utilisation des ressources et de la conservation de l'environnement entre les générations actuelles et les générations futures.

Le principe de l'équité sociale n'est pas une problématique nouvelle pour les gestionnaires de territoires protégés. La politique des parcs nationaux canadiens et des parcs provinciaux québécois précise que les parcs doivent être entretenus et utilisés pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Répondant à cette mission, les orientations de gestion de l'État ont soutenu l'accessibilité physique et financière aux parcs. La création de parcs en périphérie des grandes agglomérations ur-

baines et la mise en place d'infrastructures d'accueil et de services témoignent de ces efforts. Également, une faible tarification pour les activités et les services reflète cet engagement à offrir «une chance égale à tous». En somme, le rapport qualité-prix pour le «produit parc» est généralement perçu comme supérieur aux autres sites de plein air (Laliberté et Lanctôt, Coopers et Lybrand, 1992).

Cependant, la situation passée n'est pas garante de l'avenir. Au contraire, les acquis obtenus au prix de nombreuses années d'efforts sont aujourd'hui menacés et remis en question. Les compressions budgétaires répétées forcent les ministères responsables des parcs à définir de nouvelles priorités et stratégies d'action. Le nouveau cadre de référence implique une politique d'autofinancement et de délégation de gestion. En corollaire, le principe de l'utilisateur-payeur semble s'intensifier. Depuis quelques années, les parcs nationaux canadiens imposent un tarif de base à l'entrée des parcs pour tous les visiteurs. Les gestionnaires des parcs provinciaux du Québec s'approprient à s'engager dans la même voie. De plus, une augmentation de tarification est prévisible pour la pratique d'activités et l'obtention de services. Le désengagement financier de l'État aura des effets encore plus dramatiques au moment où les délégataires seront tenus d'investir dans le remplacement des infrastructures vieillissantes des parcs les plus anciens.

En somme, le défi de l'équité sociale pour les générations actuelles et futures demeure un objectif d'actualité et un enjeu majeur pour l'avenir. Les changements de politique risquent de mettre en péril le principe consacré «d'une chance égale pour tous». En plus de sauvegarder l'intégrité écologique des ressources, l'enjeu vise également à offrir une «expérience de parc» de qualité aux visiteurs et garantir une accessibilité raisonnable au patrimoine naturel des Québécois.

#### **Interprétation et éthique environnementale**

Tous les rapports internationaux récents, en matière d'environnement et de développement, soulignent l'importance de susciter des changements majeurs dans la façon actuelle de gérer les ressources vivantes en vue d'un développement durable. Pour atteindre cet objectif fondamental, il faut non seulement utiliser un plan d'action détaillé (Action 21, Sommet de la

Terre), mais aussi le développement d'une éthique environnementale.

La contribution actuelle des parcs à cette éthique environnementale se cristallise autour des programmes d'interprétation et des événements spéciaux associés. Une étude récente, portant sur l'état de situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois en 1992-1993 montre que l'on offre des services et des activités d'interprétation dans l'ensemble du réseau (Lebeau, 1993). Douze parcs possèdent une programmation diversifiée, dispensant à la fois des programmes personnalisés et auto-interprétés; trois parcs offrent exclusivement des sentiers d'auto-interprétation. Le degré de développement des infrastructures d'interprétation s'avère toutefois très inégal d'un parc à l'autre. D'autre part, soulignons que la majorité des parcs disposent d'un plan d'interprétation. Ce cadre de référence est d'autant plus utile que la délégation de gestion en interprétation est de plus en plus fréquente dans les parcs québécois. En 1992-1993, six parcs (Bic, Gaspésie, Grands-Jardins, Île Bonaventure-Rocher-Percé, Jacques-Cartier, Saguenay) ont eu recours à ce type de partenariat. Les activités offertes par le biais des contrats d'autorisation sont diversifiées: randonnées d'interprétations et activités d'animation à caractère scientifique, activités d'interprétation reliées à la faune, causerie en soirée, visite de découverte en minibus, croisières et service d'animation.

Pour l'avenir, la contribution des parcs au développement d'une éthique environnementale est appelée à s'intensifier avec l'engagement des gouvernements dans la voie de l'écovivisme. On remarque également une implication notable des associations professionnelles chargées de la promotion et de la mise en oeuvre de l'écotourisme, dans le développement de codes d'éthique environnementaux (Hawkes et Williams, 1993). Dans cette perspective, les réseaux de parcs demeurent des lieux privilégiés pour la diffusion des messages de conservation. À partir de l'observation directe d'un phénomène naturel, limité dans l'espace et dans le temps, l'écotourisme suscite une conscientisation des visiteurs à l'environnement global. Cette forme de tourisme amène progressivement les individus à passer de la sensibilisation à l'approfondissement des connaissances, puis de l'appréciation de la nature à un désir de respect et de conserva-

tion. À long terme, les effets induits du développement durable et de l'écotourisme visent des changements de valeurs, d'attitudes et de comportements.

Dans le futur, les programmes d'interprétation devront de plus en plus s'ouvrir aux écosystèmes extérieurs des parcs afin de conscientiser et de susciter une responsabilisation des visiteurs face aux enjeux environnementaux régionaux et nationaux. Pour jouer pleinement ce rôle d'éveil à l'environnement global, les gestionnaires de parcs doivent disposer des conditions matérielles adéquates: moyens financiers suffisants, niveaux d'effectifs adéquats, collaboration de partenariat, etc.

#### **Des parcs pour le développement**

La stratégie du développement durable propose un autre fil conducteur: la nécessité d'intégrer les considérations environnementales et économiques dans la prise de décisions. On y trouve l'idée que la conservation de l'environnement peut directement contribuer à la croissance économique. Dans le contexte des réseaux de parcs, cette stratégie implique que les territoires protégés ne soient plus considérés comme des sites indépendants des territoires adjacents et des régions d'accueil. Au contraire, l'idée «des parcs pour le développement» exige la collaboration des gestionnaires au développement local et régional, tout en favorisant l'implication des communautés humaines vivant en périphérie des parcs.

Les parcs, associés à l'industrie touristique, peuvent contribuer à la diversification de l'économie des régions d'accueil. Historiquement, plusieurs régions éloignées se sont appuyées sur une économie rurale et forestière. Le déclin de ces activités traditionnelles présente une menace pour l'avenir. Comme activités complémentaires, les parcs de conservation et l'écotourisme forment un moyen prometteur pour diversifier les sources de revenus des populations locales. De plus, ces nouvelles activités sont susceptibles de contribuer à la réduction du développement économique inégal entre les régions centrales et les régions périphériques. L'implantation de parcs, au sein de régions dévitalisées et éloignées des grands centres, est considéré à la fois comme un facteur de préservation du patrimoine naturel et culturel des communautés humaines et comme un facteur de rétention des populations locales. À ces premiers effets

viennent s'ajouter une amélioration de la visibilité régionale, une augmentation des fréquentations touristiques et la stimulation des économies locales.

La complémentarité entre les parcs et l'industrie touristique nécessite un arrimage de plus en plus étroit. D'une part, en raison de leur valeur intrinsèque en tant que capital-nature, les parcs jouent un rôle d'attraction. En plus des paysages, on y trouve des infrastructures d'accueil et une offre de services visant à répondre aux besoins immédiats des clientèles. Toutefois, compte tenu de la mission de ces espaces protégés, l'ampleur et l'éventail des installations offertes à l'intérieur des parcs demeurent limités. En conséquence, autour de ces pôles, on assiste à l'émergence d'une demande pour l'implantation d'infrastructures d'hébergement, de restauration et de services associés. Cet effet d'entraînement peut également avoir pour résultat le développement de produits touristiques complémentaires dans la zone périphérique des parcs et dans les régions d'accueil. La concentration de l'offre touristique, autour de sites à forte valeur attractive, est vivement recherchée par les visiteurs. L'actualisation de cette gamme de services, dans le pourtour des parcs, implique l'apport d'investissements privés qui s'additionnent aux premières immobilisations des parcs.

La situation évolutive, précédemment décrite, illustre une relation de mutualisme où deux entités retirent des bénéfices réciproques. La création et la mise en valeur des parcs suscitent, dans bien des cas, l'émergence ou la consolidation de l'industrie touristique régionale. En contrepartie, les produits touristiques complémentaires contribuent à former une masse critique suffisante capable de décider les touristes à se déplacer pour visiter les parcs de conservation souvent situés dans des régions éloignées. Cette offre de services, de la part d'organismes privés, contribue également à réduire les pressions de développement à l'intérieur même des parcs.

### Conclusion

Depuis les années 1970, le gouvernement du Québec a fait preuve d'efforts considérables. Au plan de l'accessibilité, les parcs de récréation présentent une localisation, une offre de services et une fréquentation remarquables. Les parcs de conservation présentent un fort potentiel de développement pour la création de produits éco-

touristiques. Le désengagement de l'État dans le financement et la gestion des parcs laisse entrevoir l'abandon du concept de gérance exclusive des territoires et des services pour tendre vers le nouveau concept de gestion et de responsabilités partagées. Cette ouverture au partenariat semble s'appuyer sur une combinaison de trois modes de gestion: une gestion publique (préservation et mise en valeur des ressources naturelles des parcs); une gestion mixte (l'État conserve son rôle de définisseur d'objectifs et d'évaluateur des actions, alors que les programmes peuvent être gérés par des mandataires); une gestion privée d'activités ou de services à caractère commercial (ententes de délégation de gestion). Une stratégie de promotion globale est en voie d'assurer une meilleure coordination des actions des différents gestionnaires et intervenants touristiques impliqués.

Au plan de la conservation, les efforts effectués en vue de maintenir la pérennité des ressources naturelles et l'intégrité écologique des territoires méritent une mention honorable (MEF, Stratégie de conservation et de protection du réseau des parcs québécois, 1994). De façon générale, les menaces internes sont présentement assez bien contrôlées. Par contre, les menaces externes affectant les ressources naturelles des parcs ne peuvent faire l'objet de correctifs que dans le cadre d'activités coordonnées en collaboration avec d'autres organismes, tant publics que privés. D'autre part, il apparaît primordial de compléter le réseau québécois des parcs. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) recommande que les pays réservent 12 % de leurs terres afin de protéger la diversité des espèces et des écosystèmes de leurs territoires respectifs. Le plan d'action sur les parcs du Québec précise que la création des cinq parcs projetés au sud de la province et la mise en réserve de 18 territoires au nord du 50<sup>e</sup> parallèle pourraient porter de 0,4 % à 3,7 % la superficie des aires protégées au Québec (MLCP, 1992, p. 21). Les chiffres énoncés illustrent aussi la démesure du défi à affronter pour l'avenir. L'écart demeure considérable entre la superficie proposée par la CMED (12 %) et le pourcentage anticipé de milieux naturels protégés pour le Québec (3,7 %). L'objectif réaliste se situe probablement entre ces deux chiffres et implique également d'accroître le nombre et la superficie des autres types de milieux naturels protégés.

La vision traditionnelle des parcs nord-américains, séparant l'homme et la nature, est en voie de mutation. Les parcs, formant des îlots de conservation isolés, ne répondent plus aux réalités nationales et internationales contemporaines. C'est pourquoi, l'un des défis majeurs des réseaux de parcs, au cours des prochaines années, consiste à passer de l'isolation à l'intégration. Ce changement d'orientation implique une approche globale favorisant l'intégration régionale des parcs, autant au plan écologique que socio-économique. Les parcs, fonctionnant comme des entités administratives en autarcie, ont peu d'avenir. Les problématiques et les enjeux multisectoriels exigent une approche plus conviviale, fondée sur les principes d'interdépendance avec le milieu local et de partenariat à responsabilités partagées. Ce n'est que dans cette perspective que les parcs pourront jouer pleinement leurs rôles et devenir de véritables modèles d'écodéveloppement s'inscrivant dans la Stratégie mondiale de la conservation pour un développement durable. f

### RÉFÉRENCES

- BARABÉ, A. (Ed.), *Loisir et gestion des milieux naturels protégés. Environnements de loisir et développement durable*, *Loisir et Société*, vol. 13, no 2, 1990, 568 p.
- BLANGY, S. (sous la direction), *Tourisme et environnement du tourisme de nature à l'écotourisme*, *Les Cahiers Espaces*, Paris, Éditions Touristiques Européennes, février 1993.
- BUSSIERE, G., *Le réseau des parcs du Québec: évolution et relation avec le développement durable*, *Loisir et Société*, vol. 13, no 2, Université du Québec à Trois-Rivières, 1990, pp. 359-377.
- CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT, *Une vision des zones protégées pour le Canada*, Ottawa, Environnement Canada, 1991.
- ENVIRONNEMENT CANADA, *L'état des parcs. Rapport 1990*, Le plan vert du Canada, Ottawa, Service des parcs, 1990.
- FOISY, L., *Les loisirs et la préservation des parcs nationaux canadiens*, Colloque international sur le loisir, Université du Québec à Trois-Rivières, 1994.
- HAWKES, S., WILLIAMS, P. (Éds.), *The Greening of Tourism: From Principles to Practice*, A Casebook of Best Environmental Practice in Tourism, Simon Fraser University, Centre for Tourism Policy and Research, 1993.
- LALIBERTÉ ET LANÇOT, Coopers et Lybrand, *Le positionnement des parcs et des réserves fauniques du Québec*, Québec, MLCP, 1992.
- LEBEAU, L., *État de la situation de l'interprétation dans le réseau des parcs québécois en 1992-1993*, Québec, MLCP, 1993.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, *Stratégie de conservation et de protection. Réseau des parcs québécois*, Québec, Direction du plein air et des parcs, 1994.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, *Les parcs québécois. Plan de promotion 1993-1996*, Québec, Direction du marketing et des communications, 1993.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, *La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs*, Québec, MLCP, 1992.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, *Les parcs québécois. La politique*, Québec, MLCP, 1982.
- PARCS CANADA, *Principes directeurs et politiques de gestion*, Ottawa, Patrimoine canadien, 1994.
- RICHEZ, G., *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992.
- SOURCES UNESCO, *Tourisme et nature: le face-à-face*, no 55, Paris, UNESCO, 1994.